

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{er} AVRIL 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 1^{er} avril 2010 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Etaient présents

Membres élus :

Mme FOULTIER, M. DESOLME, Mme BONNEFOY, M. ROUCHON J., Mme DIGONNET, M. FRANÇON, Mme POURTIER, M. TOURNON, Adjoint ; M. FAYARD, M. FOURETS, M. FOURNEL, M. GRANGER, Mme JACOB, M. MILLEVILLE, M. MONDON, Mme MONTCOUDIOL, Mme MOUNIER, Mlle RICHARD, M. ROUCHON B., Mme SOUBEYRAN, M. VÉROT

Personnel administratif :

Mrs SAMUEL, SOUVIGNET et JOURDAT.

Absents :

Mme ADMARD qui avait donné pouvoir à M. GRANGER.

Mme FOURNIER qui avait donné pouvoir à Mme BONNEFOY.

Mme GOUYET qui avait donné pouvoir à Mlle RICHARD.

M. SABATIER qui avait donné pouvoir à Mme FOULTIER.

Mme TARDY qui avait donné pouvoir à Mme DIGONNET.

M. FOURNEL a été nommé secrétaire de séance.

M. Le Maire aborde le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 5 MARS 2010

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du 5 mars 2010.

2 – DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. Le Maire donne lecture des arrêtés pris depuis la dernière réunion du conseil municipal :

Arrêté 10.40 portant souscription d'un contrat auprès de la Société DESAUTEL, pour la maintenance et l'entretien des systèmes de désenfumage des bâtiments communaux (mairie, gymnase N° 1, gymnase N°2) pour un montant de 250,00 €.

Arrêté 10.41 portant souscription d'un contrat de fourniture internet ADSL avec la société SFR Business Team, représentée par la société SFD – ZI du Pont de l'Ane – 42 650 SAINT JEAN BONNEFONDS, pour une durée de 12 mois, à compter du 22 janvier 2010.

Arrêté 10.52 portant sur l'acceptation d'un règlement de 1 739,00 €, correspondant à l'indemnisation définitive versée par SMACL Assurances, suite à la détérioration d'un candélabre – Z.A. Champs de Berre, par un conducteur de la Société ESCOMEL en date du 26 janvier 2009.

Arrêté 10.57 portant souscription auprès de Groupama Rhône-Alpes/Auvergne de deux avenants à contrat d'assurance « flotte de véhicules automobiles » :

- un portant régularisation de cotisation, pour la période de garantie allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, pour un montant de 348,56 € TTC,

- l'autre portant renouvellement du contrat dans tous ses effets, à compter du 1^{er} janvier 2010, sur la base de 12 mois, pour un montant de 4 902,39 € TTC.

3 – BUDGET COMMUNAL

- Budget Primitif 2010

Mme DIGONNET présente les prévisions de dépenses de fonctionnement, par chapitres :

Chapitre 011	Charges à caractère général	940 200,00 €
Chapitre 012	Charges personnel et frais assimilés	1 110 000,00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	5 500,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	571 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	100 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	456 300,00 €
Chapitre 66	Charges financières	238 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	9 000,00 €
	Total des dépenses d'exploitation	3 430 000,00 €

Mme DIGONNET présente les prévisions de recettes de fonctionnement, par chapitres :

Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	30 885,50 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	39 714,50 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	265 500,00 €
Chapitre 70	Produits de services	119 500,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	1 912 000,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	1 005 900,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	46 000,00 €
Chapitre 76	Produits financiers	1 000,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	9 500,00 €
	Total des recettes d'exploitation	3 430 000,00 €

Concernant le budget de fonctionnement, Mlle RICHARD fait remarquer la forte diminution de la subvention relative au C.C.A.S. Elle comprend bien le choix qui a été fait compte tenu des réserves actuelles du budget du C.C.A.S.

Toutefois, Mlle RICHARD propose de revoir le fonctionnement de traitement des demandes avec l'assistante sociale car les dossiers sont transmis directement au Conseil Général de la Haute-Loire, et qu'il n'y a pas toujours de transmission des dossiers auprès du C.C.A.S. de la commune de Saint-Just-Malmont. Ce qui explique la diminution des demandes auprès du C.C.A.S.

M. Le Maire répond qu'une rencontre avec l'assistante sociale sera organisée prochainement afin de recadrer le fonctionnement dans le traitement des demandes d'aides.

Il précise aussi que le budget à l'attention du C.C.A.S. est tout de même conséquent et quasiment identique à l'année précédente, compte tenu des réserves antérieures, malgré la baisse de la subvention cette année.

M. GRANGER intervient en précisant qu'il est défavorable à la diminution de la subvention au C.C.A.S.

M. Le Maire précise qu'il est plus ouvert aux remarques constructives plutôt qu'aux remarques polémiques. Il trouve choquant de faire de la détresse des gens un « cheval de bataille » afin d'être polémique.

M. Le Maire indique, en matière sociale, que son équipe avait fait ses preuves avec la mise en place de plusieurs contrats d'insertion dans la durée (alors qu'il n'y en avait pas eu avec la municipalité précédente) et la mise en place des pass fonciers.

M. GRANGER fait remarquer, concernant les charges de personnel, que les « choses ne sont pas très claires en termes de prévisions » car les dates des différents recrutements ne sont pas arrêtées.

M. Le Maire répond que les choses sont bien définies, le poste de Mylène GARNIER va être supprimé à compter du 19 avril 2010, les deux postes de bibliothécaires ont été transférées au 1^{er} janvier 2010, et le poste de directeur de services techniques devrait être créé à compter 1^{er} mai 2010, sous réserve de la disponibilité de l'intéressé.

Mme DIGONNET présente aussi la section d'investissement avec les prévisions de dépenses, par chapitres :

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	265 500,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	30 500,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	773 200,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	39 000,00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	7 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	388 200,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	810 600,00 €
	Total des dépenses d'investissement	2 314 000,00 €

Mme DIGONNET présente enfin les prévisions de recettes d'investissement, par chapitres :

Chapitre 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	45 684,05 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	571 000,00 €
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	115 000,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	100 000,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	30 500,00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds Divers Réserves	747 500,00 €
Chapitre 13	Subventions Investissement	172 515,95 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	509 900,00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	2 000,00 €
Chapitre 27	Créances locations acquisitions	19 900,00 €
	Total des recettes d'investissement	2 314 000,00 €

M. GRANGER relève que certaines réalisations vont avoir lieu, mais il constate que le budget d'investissement est à la baisse par rapport aux années antérieures. Il concède toutefois que le lourd investissement du groupe scolaire ne peut être renouvelé toutes les années. Cependant, il indique que nombre de réalisations se font pressantes et il constate que les projets sont différés afin d'alléger les ratios budgétaires de la commune.

M. GRANGER demande alors quels sont les ratios prévus pour l'année 2010.

M. Le Maire répond que la CAF nette est en négatif au 31/12/2009, ce qui signifie que la commune doit puiser dans ses ressources pour rembourser ses emprunts. Il précise que la commune, compte-tenu des différents ratios, se trouve en zone de préalerte, les marges de manœuvre en terme d'investissement sont très limitées, cependant sans immobilisme. Il indique enfin que l'année 2010 sera mise à profit pour effectuer des études pour les futurs projets.

Par **20 voix « POUR »** et **7 « ABSTENTIONS »**, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2010 pour la commune.

- Taux d'imposition 2010

M. Le Maire indique que la commission des finances propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour cette année.

Ceux-ci resteraient donc à 12,81 % pour la taxe d'habitation, 16,00 % pour la taxe foncière (bâti) et 82,31 % pour la taxe foncière (non bâti), soit un produit fiscal de 1 043 299,00 €.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'année 2010.

- Subventions aux associations, classes découverte et CATE

M. Le Maire présente le tableau des subventions aux associations en précisant que les subventions ont fait l'objet d'une revalorisation moyenne de 2 %, et que les subventions aux associations sportives dépendent d'un calcul spécifique par points, et enfin, que certaines associations bénéficient d'un système forfaitaire :

Associations	Subv. 2009	2 %	Subv. 2010
A.F.N.-C.A.T.M. / A.C.P.G.	425,93 €	8,52 €	434,45 €
A.P.E.L.	628,01 €	12,56 €	640,57 €
Amicale des Donneurs de Sang	646,66 €	12,93 €	659,59 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 066,22 €	41,32 €	2 107,54 €
Arts Martiaux du Velay	2 123,52 €	Calcul par points	2 163,84 €
Assoc. Parents et Amis Ecole Malmont	265,30 €	5,31 €	270,61 €
Assoc. St-Justaire Agents Communaux	5 167,19 €	0,76 % masse salariale	5 381,44 €
Basket-Club de Saint Just Malmont	2 777,64 €	Calcul par points	2 815,89 €
Chorale Cœur Ouvert	170,99 €	3,42 €	174,41 €
Club Toujours Jeune	522,30 €	10,45 €	532,75 €
Comité d'Entraide aux Personnes Agées	1 764,47 €	35,29 €	1 799,76 €
Comité des Fêtes	3 363,67 € (Dont 1 650 € except.)	34,27 €	3 527,94 € (Dont 1 780 € except.)
Coop Scol. St Just Malmont maternelle	3 756,30 € (soit 32,95 € x 114)	Calcul par élève	5 090,65 € (soit 45,05 € x 113)
Coop Scol. St Just Malmont primaire	4 975,45 € (soit 32,95 € x 151)	Calcul par élève	6 892,65 € (soit 45,05 € x 153)
Cyclo-Club Saint Just	371,30 €	Calcul par points	344,54 €
Divers	18 172,98 €	-	13 284,63 €
Etoile Gymnique	1 970,26 €	Calcul par points	2 234,68 €
Familles Rurales	1 185,00 €	Calcul par points	1 135,05 €
FDGDON	100,00 €	-	100,00 €
Gym Volontaire Just' Gym	1 412,52 €	Calcul par points	1 449,00 €
Interfoot St-Just/St-Didier	4 401,88 €	Calcul par points	4 243,96 €
Jeune Garde Féminine	1 459,92 €	Calcul par points	1 458,66 €
Jeune Garde Rubanière	1 254,44 €	25,09 €	1 279,53 €
L.A.C.I.M.	376,19 €	7,52 €	383,71 €
La Boule Amicale	1 104,42 €	Calcul par points	1 139,88 €
Les Amis du Vieux Saint-Just	170,99 €	3,42 €	174,41 €
Nid Barbare Racing Team (NBRT)	153,00 €	3,06 €	156,06 €
O.G.E.C.	125 307,00 € soit 567 € x 221	Calcul par élève	125 257,00 € soit 649 € x 193
Olympique de Saint Just	393,42 €	Calcul par points	396,06 €
Parents élèves amis école primaire Malmont	1 746,35 € soit 32,95 € x 53	Calcul par élève	2 387,65 € soit 45,05 € x 53
Société de Chasse	425,93 €	8,52 €	434,45 €
Sou des Ecoles Publiques	628,01 €	12,56 €	640,57 €
Syndicat agricole Saint Just Malmont	280,85 €	5,62 €	286,46 €
Tennis Club	1 549,98 €	Calcul par points	1 762,95 €
Tennis de Table	1 369,86 €	Calcul par points	1 458,66 €
MONTANT TOTAL SUBVENTIONS 2010			192 500,00 €

M. Le Maire informe que la commission des finances a décidé d'allouer une subvention exceptionnelle à la Boule Amicale de 1 500,00 € afin de donner un « coup de pouce » à cette association afin qu'elle perdure, notamment pour les frais de chauffage.

M. GRANGER demande, concernant les frais de chauffage de la salle du Cercle, si ceux-ci seront pris en charge par la compétence communautaire, lors du transfert de l'école de musique Just'EnZik.

M. Le Maire répond par l'affirmative, au prorata de l'occupation des locaux partagés avec la Jeune Garde Rubanière.

M. VEROT soulève le problème des associations organisant un concours de pétanque en raison de la disparition prochaine du terrain stabilisé au profit d'un terrain synthétique, qui pourrait être résolu par l'utilisation du boulodrome.

M. Le Maire répond qu'il s'agit d'une remarque pertinente et précise qu'il convient de réfléchir à un nouveau fonctionnement du boulodrome pour l'intégration de ces manifestations qui connaissent un franc succès et qui font vivre les associations.

Il indique qu'en sa qualité de présidente de la Boule Amicale, Mme FOULTIER ne prendra pas part au vote, y compris pour son mandat, lequel lui avait donné pouvoir.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, les subventions 2010 allouées aux associations.

- Admission en non valeur

M. Le Maire informe que le Comptable du Trésor a fait connaître qu'il ne pouvait procéder à la totalité du recouvrement des titres N°520 et N°1005 émis sur l'exercice 2008 se rapportant au ramassage scolaire dont il demande en conséquence l'allocation en non valeur du titre dont il s'agit pour un montant de 1,00 €

M. Le Maire précise que le motif d'irrecevabilité invoqué par le Comptable du Trésor est lié au fait que la somme dont il est chargé d'assurer l'encaissement est inférieure au seuil de recouvrement.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, l'admission en non valeur pour un montant de 1,00 €.

4 – **BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT**

- Budget primitif 2010

Mme DIGONNET présente les prévisions de dépenses d'exploitation, par chapitres :

Chapitre 011	Charges à caractère général	152 600,00 €
Chapitre 012	Charges personnel et frais assimilés	7 400,00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	68 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	130 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	100 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	100,00 €
Chapitre 66	Charges financières	53 400,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	6 500,00 €
	Total des dépenses d'exploitation	418 000,00 €

Mme DIGONNET présente les prévisions de recettes d'exploitation, par chapitres :

Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	18 905,43 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	55 000,00 €
Chapitre 70	Produits de services	337 500,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	6 094,57 €
Chapitre 76	Produits financiers	500,00 €
	Total des recettes d'exploitation	418 000,00 €

Concernant la ligne Travaux du chapitre 70, M. GRANGER rappelle que cela correspond à 12 raccordements. Il demande alors combien il y en avait eu en 2009, pour comparaison.

M. Le Maire répond qu'il y en avait seulement quatre.

Mme DIGONNET présente aussi la section d'investissement avec les prévisions de dépenses, par chapitres :

Chapitre 001	Déficit antérieur reporté	115 393,26 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	55 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	137 606,74 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	33 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	78 000,00 €
	Total des dépenses d'investissement	419 000,00 €

Mme DIGONNET présente enfin les prévisions de recettes d'investissement, par chapitres :

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	68 000,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	130 000,00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds Divers Réserves	50 000,00 €
Chapitre 13	Subventions Investissement	3 100,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	167 900,00 €
	Total des recettes d'investissement	419 000,00 €

Concernant l'opération 106, M. GRANGER demande comment on s'explique la somme de 8 000,00 € pour le terrain, alors qu'il était prévu initialement la somme de 15 000,00 €.

M. Le Maire répond que cela s'explique par la faible valeur du terrain en terme agricole.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2010 du service Assainissement.

- Admission en non valeur

M. Le Maire informe que le Comptable du Trésor a fait connaître qu'il ne pouvait procéder à la totalité du recouvrement du titre n°25 émis sur l'exercice 2008 se rapportant à la participation au raccordement sur le réseau communal d'assainissement dont il demande en conséquence l'allocation en non valeur du titre dont il s'agit pour un montant de 0,02 €.

M. Le Maire précise que le motif d'irrecevabilité invoqué par le Comptable du Trésor est lié au fait que la somme dont il est chargé d'assurer l'encaissement est inférieure au seuil de recouvrement.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, l'admission en non valeur pour un montant de 0,02 €.

5 – BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL

- Budget primitif 2010

M. SOUVIGNET présente les prévisions de dépenses de fonctionnement, par chapitres et articles :

Chapitre 011	Charges à caractère général	104 727,91 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	1 953 414,29 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre intérieur de section	15 000,00 €
Chapitre 66	Charges financières	15 000,00 €
	Total des dépenses de fonctionnement	2 088 142,20 €

M. SOUVIGNET présente les prévisions de recettes de fonctionnement, par chapitres et articles :

Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	25 896,10 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	1 036 571,10 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre intérieur de section	15 000,00 €
Chapitre 70	Produits de services	1 010 675,00 €
	Total des recettes de fonctionnement	2 088 142,20 €

M. SOUVIGNET présente ensuite la section d'investissement avec les prévisions de dépenses, par chapitres et articles :

Chapitre 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	447 833,98 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	1 036 571,10 €
Chapitre 16	Remboursement du capital des emprunts	469 009,21 €
	Total des dépenses d'investissement	1 953 414,29 €

M. SOUVIGNET présente les prévisions de recettes d'investissement, par chapitres et articles :

Chapitre 040	Opérations entre sections	1 953 414,29 €
	Total des recettes d'investissement	1 953 414,29 €

M. GRANGER demande s'il y a des prévisions pour la vente des lots destinés aux maisons de ville et aux logements collectifs.

M. Le Maire répond qu'une étude a été confiée au Cabinet BEMO en termes de prix, de lots et de règlement d'urbanisme, pour un montant de 1 250,00 € HT. Le rapport devrait être rendu dans les semaines à venir afin que la commission puisse commencer à travailler concrètement sur le dossier.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2010 du Lotissement Communal.

6 – VENTE TÈNEMENT IMMOBILIER COMMUNAL - 17 ROUTE DE JONZIEUX (EX-BÂTIMENT F.I.I.)

M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal précédent avait approuvé à l'unanimité, par délibération en date du 30 mars 2009, la vente du tènement immobilier communal (ex.-bâtiment industriel FII), situé 17 route de Jonzieux, pour la somme de 135 000,00 € à un acquéreur privé.

M. Le Maire expose que cet acquéreur a retiré son offre, et de ce fait la vente n'a pas été réalisée.

M. Le Maire précise qu'à ce jour seul l'Office Public d'Aménagement et de Construction de la Haute-Loire (OPAC 43) confirme son accord pour l'acquisition de ce tènement immobilier, pour la somme de 115 000,00 €, pour une surface de 455 m², afin d'effectuer la réhabilitation du bâtiment, en vue d'un aménagement locatif.

Il précise qu'il juge cette proposition acceptable du fait de l'état du bâtiment et de l'amputation du terrain par le lotissement communal. Il indique enfin que cette opération de l'OPAC permettra à quelques familles de trouver un logement à loyer modéré.

M. GRANGER demande, concernant le réaménagement de ce bâtiment, si des conditions particulières ont été émises par la collectivité, notamment en termes d'accès sur la route de Jonzieux.

M. Le Maire répond que les discussions n'ont pas encore eu lieu sur cet aménagement. Il précise qu'il conviendra d'être vigilant par rapport à la sécurité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la vente du tènement immobilier communal, situé au 17 route de Jonzieux (ex-bâtiment FII) à l'OPAC 43, pour la somme de 115 000,00 € et **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire pour signer l'acte de vente de ce tènement qui en l'étude de Maître SABOT BARCET.

7 – CONSULTATION APPEL D’OFFRES EXPLOITATION STATION EPURATION ROCHE-MOULIN ET SURVEILLANCE POSTES DE REFOULEMENT LA POMMARDIERE, LE CENTRE ET LE SARRET

M. Le Maire rappelle que, par délibération en date du 15 septembre 2006, la commune avait contracté un marché de prestations avec la société VEOLIA Eau pour l’exploitation de la station d’épuration de Roche-Moulin, la surveillance des stations d’épuration du Fau et de Malmont, et des 2 postes de relèvement du Centre et de la Pommardière, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} octobre 2006.

Il expose que, par avenant N°1, il avait été décidé de prolonger le contrat d’une durée de 7 mois, afin de permettre une réflexion visant à améliorer la qualité du service.

M. Le Maire indique que le cahier des charges particulières du nouveau marché doit intégrer certaines modifications qui visent à optimiser le fonctionnement des différentes installations d’épuration confiées au prestataire, à savoir :

- Gestion et entretien station d’épuration Roche Moulin
- Surveillance 3 postes de relèvement du lotissement du Centre, de la Pommardière et du Sarret.
- Suppression surveillance station de Malmont qui sera assurée par les services municipaux.
- Prévision 5 visites/semaine pour station Roche Moulin et 3 visites pour postes de relèvement.
- Grosses réparations et renouvellement matériel électrique, hydraulique et électromécanique à la charge du prestataire. (montants forfaitaires)
- Travaux de renouvellement à la charge du prestataire suivis par le jeu d’un compte spécifique.
- Coûts d’acceptation en décharge agréée des sables et graisses à la charge du prestataire.

M. Le Maire explique qu’il paraît judicieux de porter la durée du nouveau marché de prestation de service à 6 ans, et suggère d’utiliser l’appel d’offres ouvert comme mode de dévolution du marché, dans un souci de transparence face à la commande publique.

Afin de protéger la collectivité en termes juridique et d’efficacité, M. Le Maire propose de confier une mission d’environ trois jours à un bureau spécialisé pour la rédaction de la consultation et du mémoire technique, pour l’ouverture des plis et pour la notation des entreprises, pour un montant de 2 000 à 2 500 €.

M. GRANGER constate une contradiction entre la volonté de se prémunir de nombreux aspects dans l’élaboration du cahier des charges et le fait de supprimer un partenaire très compétent sur la station de Malmont. De plus, il pense qu’il n’est pas forcément judicieux de mettre en place des montants forfaitaires pour les réparations.

Concernant la mission proposée par M. Le Maire, M. GRANGER précise que la collectivité comptait au sein du personnel communal la personne susceptible d’effectuer cette mission, et dont la municipalité s’est également séparée.

M. Le Maire répond que les consultations en termes d’assainissement n’ont pas lieu tous les ans, et précise que le contrat va même être porté à 6 ans. De plus, il indique que pour des études de maîtrise d’œuvre de voirie sans réseau, la personne en question répondait par la négative.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, **AUTORISE** M. Le Maire à missionner un cabinet spécialisé pour la préparation de la consultation, et à lancer la consultation, en vue de la dévolution d’un marché de prestations de service pour l’exploitation de la station d’épuration de Roche Moulin et la surveillance des postes de relèvement du lotissement du Centre, de la Pommardière et du Sarret pour une durée de 6 ans, et **APPROUVE** la décision de M. Le Maire d’utiliser la procédure d’appel d’offres ouvert pour cette consultation.

8 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEFENDRE INTERETS COMMUNE SUITE A REQUETE PRESENTEE PAR M. J.-CLAUDE VIALLETON A LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON

M. Le Maire expose que M. Jean-Claude VIALLETON, demeurant au village de Malmont à Saint Just-Malmont, a présenté une requête auprès de la Cour Administrative d'Appel de Lyon, en date du 5 janvier 2010, pour formuler un recours contre le jugement N°081183 du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand rendu le 4 novembre 2009.

M. Le Maire précise que le Tribunal Administratif avait rejeté la requête de M. VIALLETON Jean-Claude tendant à l'annulation de la délibération du conseil municipal du 7 septembre 2007 approuvant la révision du plan local d'urbanisme en tant qu'il ne classe pas ses parcelles cadastrées section N° A 1152 et 1153 en zone constructible et avait condamné M. VIALLETON à verser une somme de 1 000,00 € au titre de l'article L.761-1 du Code de justice administrative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** M. Le Maire à défendre les intérêts de la commune sur la requête présentée par M. Jean-Claude VIALLETON auprès de la Cour Administrative d'Appel de Lyon en confiant à Maître GAUCHER, avocat à Saint Etienne, la défense des intérêts de la commune, notamment par la rédaction d'un mémoire ; et à effectuer la déclaration auprès de la compagnie d'assurance SUBERVIE, dans le cadre de la garantie assurance protection juridique **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à ces délibérations.

9 – CONVENTION CENTRE DE GESTION 43 POUR INTERVENTION CONSEILLER EN PREVENTION

M. Le Maire expose que le décret N°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, impose à son article 2 à l'autorité territoriale de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité. Pour ce faire, elle doit notamment mettre en place une démarche de prévention, dans laquelle s'inscrit la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, comme défini dans le décret N° 2001-1016 du 5 novembre 2001.

Il informe que le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements publics affiliés un service hygiène et sécurité dont le rôle est d'accompagner les collectivités dans leurs démarches et leurs réflexions sur la prévention des risques professionnels.

M. Le Maire précise que l'intervention du conseiller en prévention du Centre de Gestion se fait par une mise à disposition temporaire, telle qu'elle est prévue par l'article 25, 2è alinéa de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et après signature d'une convention, pour exercer notamment des missions d'accompagnement, de diagnostics, d'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

M. Le Maire informe qu'après signature de la convention, les interventions du conseiller en prévention se font à la demande de la collectivité, et sont facturés 210,00 € nets par jour.

M. FRANÇON précise qu'il s'agit d'une obligation depuis de nombreuses années en indiquant que bon nombre de collectivités n'ont pas encore entamé la démarche. Il rappelle que « la sécurité n'a pas de prix » et que la sécurité des agents doit être une des préoccupations de la municipalité.

M. GRANGER demande si une convention du même type n'avait pas été signée auparavant.

M. Le Maire répond par l'affirmative en précisant que cette dernière était devenue caduque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la proposition de convention relative à l'intervention du conseiller en prévention du Centre de Gestion de la Haute-Loire et **AUTORISE** M. Le Maire à signer cette convention.

10 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET RÉUNIONS AUX DIFFÉRENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- Commission « Petite Enfance » Loire-Semène

o Centre de Loisirs « Pierre Royon »

Mme BONNEFOY présente le bilan des vacances de février : les enfants ont découvert la culture nordique, la moyenne journalière était de 57 enfants, le partenariat avec le Foyer Bon Séjour depuis début janvier s'est poursuivi durant les vacances.

- Vie Scolaire

o Spectacle

Mme BONNEFOY informe que le SICTOM Velay-Pilat avait organisé un spectacle « le Tri Marrant » pour les classes de cours moyen, afin de sensibiliser les enfants au tri sélectif.

o Conseil d'école de Malmont

Mme BONNEFOY informe que le Conseil d'école de Malmont s'est déroulé dernièrement.

o Restaurant Scolaire

Mme BONNEFOY informe qu'une réunion avec la société SOGERES a eu lieu le 12 mars dernier, pour préparer notamment la journée porte ouverte à la rentrée et le repas de Noël.

Mme BONNEFOY informe que le bilan du diagnostic acoustique effectué au Restaurant Scolaire dernièrement ne relève aucun problème majeur. Il est toutefois préconisé de bien laisser les portes de la cuisine fermées.

Mme BONNEFOY informe enfin qu'une animation « Pêche » a été organisée dernièrement. Elle remercie Pierre FOURNEYRON et Marcel MASSON pour leur participation active. Elle remercie aussi les directeurs d'écoles qui permettent d'adapter les horaires de cours lors de ces journées, ainsi que le personnel encadrant.

- Travaux

M. J. ROUCHON informe que la commission a effectué une visite de la station d'épuration de Roche-Moulin et a commencé de travailler pour l'élaboration du cahier des charges.

Il informe aussi que la commission des Travaux de Loire-Semène s'est réunie dernièrement pour le projet de réfection de la rue du Stade.

M. J. ROUCHON informe que la rue du Marais devrait être goudronnée très prochainement. Les travaux de la route des Eversets et des Hivers devraient suivre prochainement. Durant les vacances de Pâques, la rue du Midi devrait aussi être refaite.

M. J. ROUCHON détaille enfin les travaux qui ont été effectués depuis la dernière réunion :

- Finition travaux aménagement local ADMR
- Continuation du mur de la Maison de Retraite
- Taille des arbres
- Travaux d'entretien divers

- Vie Associative et Animations

▪ Théâtre

Mme FOULTIER informe qu'une troupe de théâtre saint-justaire présentera un spectacle le samedi 24 avril 2010, à partir de 21H00, à la Salle Polyvalente.

- Les Petites Mains d'Antan

Mme FOULTIER informe que cette association souhaite organiser la Fête du Cheval le dimanche 19 septembre 2010, au village de Malmont, en collaboration avec le Comité des Fêtes.

- Communication

- Bulletin Municipal

M. TOURNON informe que dans la prochaine Trame, deux saint-justaires seront à l'honneur : Mme Mélanie RIOCREUX, notre doyenne qui vient de décéder à l'âge de 108 ans, ainsi que M. VALLAT Emile, centenaire, qui vient d'être décoré dernièrement.

- Site Internet

M. TOURNON informe que dans la page « Infos Pratiques » du site, des liens avec le site « Service Public » en fonction des thèmes ont été intégrés.

- Panneau électronique

M. TOURNON informe que le panneau d'information électronique a été quasiment remis à neuf pour moins de 1 000,00 €.

- C.C.A.S.

Mme DIGONNET informe que la commission poursuit l'étude des différentes demandes d'aides.

- Urbanisme

M. DESOLME informe que la commission poursuit l'étude des différents dossiers.

- Commission « Jeunesse » Loire-Semène

Mme POURTIER informe qu'un projet d'Atelier Danse est à l'étude au sein de la commission. Elle précise que dans le cas où ce projet ne pourrait se faire dans le cadre communautaire, la commission municipale « Culture » organiserait cette animation.

Mme POURTIER informe également qu'elle a participé au recrutement de deux animateurs pour les Espaces Jeunes Communautaires (St-Just-Malmont et St-Ferréol-d'Auroure/Pont-Salomon). Elle précise qu'un candidat a été retenu, et que deux autres candidats devront être départagés par M. Le Président.

- Syndicat Intercommunal pour les Télévisions Privées du Bassin de la Loire

Mme POURTIER informe que le comité syndical a voté le budget 2010 à l'unanimité. Elle informe aussi qu'un bilan sur les problèmes de réception a été fait par chaque commune. Elle informe que le problème de réception au Sarret avait été évoqué et précise que depuis, le C.S.A. a envoyé un courrier pour confirmer que ces problèmes sont résolus.

- Culture

Mme POURTIER informe que durant deux semaines, Mme Isabelle CHALAYER, artiste peintre de Retournac exposera en mairie.

M. Le Maire remercie cette artiste pour son exposition et propose de la prolonger de quelques jours

- Syndicat des Eaux Loire-Lignon

M. FRANÇON informe qu'il a participé à la dernière réunion du comité syndical avec M. Le Maire avec comme ordre du jour le vote du budget 2010.

- Personnel Communal

M. FRANÇON informe qu'en qualité de délégué communal et communautaire du Comité National d'Action Sociale, il participera prochainement à une réunion à Blanzac.

Concernant le poste de Directeur des Services Techniques, M. FRANÇON informe que le recrutement prend plus de temps que prévu, car sur une quarantaine de candidatures, une quinzaine de candidats ont été reçus en entretien. Sur cet ensemble, il précise que trois personnes ont un profil très intéressant et que le choix paraît difficile.

M. GRANGER demande quel est le niveau de qualification des personnes.

M. FRANÇON répond que l'annonce a été diffusée pour le recrutement d'un contrôleur de travaux, et que les candidats sont principalement des agents de maîtrise ou des techniciens territoriaux. Il précise que les profils les plus intéressants sont des agents de maîtrise avec de l'expérience.

- Commission « Développement Economique » Loire-Semène

M. Le Maire informe qu'une visite sur deux sites susceptibles d'accueillir une pépinière d'entreprises a été organisée le 19 mars dernier, en collaboration avec Christine VINCENT et Carmen CROUZET, techniciennes de Loire-Semène, avec notamment l'ancienne usine Cheynet - rue du Stade, et du bâtiment le plus ancien des Transports ROUSSON qui rejoindra la Zone d'Activités de la Séauve-sur-Semène d'ici à 2012.

11 – QUESTIONS DIVERSES

- Indemnité astreinte exploitation filière technique période du 20 mars au 1^{er} novembre 2010

M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 2 octobre 2009, avait décidé de reconduire, pendant la période hivernale, un planning d'astreinte d'exploitation, pour la période du 7 novembre 2009 au 15 mars 2010, pour les agents des services techniques municipaux.

M. Le Maire indique que, pendant la période du 19 mars au 1er novembre 2010, il convient de mettre en place une astreinte d'exploitation, le week end et les jours fériés, afin que les agents des services techniques puissent intervenir, en cas de nécessité.

Ces indemnités d'astreinte sont cumulables avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires en cas de travail effectif des agents, dans le cadre d'une intervention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de reconduire un planning d'astreintes d'exploitation, pour la période du 19 mars au 1er novembre 2010, effectuées par les agents communaux titulaires et non titulaires, affectés au service technique sur les bases ci-dessous :

- week end (du vendredi 18h au lundi 8h)	109,28 €
- astreinte le dimanche ou jour férié	43,38 €
- astreinte le samedi	34,85 €

- Gîte « Le Play-Bois »

M. Le Maire informe que le 26 mars dernier, il a été inauguré le gîte de M. et Mme SAHUC, au Play. Il précise qu'il s'agit d'un gîte de très grande qualité qui permettra de développer le tourisme sur la commune en accueillant jusqu'à 11 personnes, en complément des chambres d'hôtes de M. VEROT au Fau.

M. Le Maire lui souhaite bonne chance pour ce nouveau projet.

- Courrier Conseil Général de la Loire

M. Le Maire informe que, suite à sa demande, le Conseil Général de la Loire a confirmé par courrier reçu dernièrement que la route départementale N°10, traversant le village de Malmont en direction du Chambon-Feugerolles, serait intégré dans le prochain programme de marquage au sol, en termes d'axe médian.

- Bureau d'études CETI

M. Le Maire informe que le bureau d'études CETI, missionné par la Communauté de Communes Loire-Semène, a rendu son rapport d'étude sur les réseaux d'assainissement du Fau, du Sarret et de Malmont. Il indique qu'il existe de nombreuses eaux parasites claires sur le village de Malmont (50 % des eaux), des nombreux phénomènes de contrepentes et de « flashs ».

M. Le Maire précise qu'il conviendrait entre autres de remplacer le réseau allant du Buis jusqu'à la station d'épuration, de reprendre le réseau en amont de la station d'épuration, et de reprendre le réseau unitaire vers la place de l'Eglise.

M. Le Maire indique aussi, concernant le village du Fau, qu'il conviendra de remplacer le réseau unitaire par un réseau séparatif, en plusieurs tranches.

Concernant le secteur du Sarret, M. Le Maire indique qu'il faudrait refaire une partie de réseau au fonds du lotissementn avec la mise en place d'un déversoir d'orages.

Pour l'ensemble de ces travaux, M. Le Maire précise qu'il convient de prévoir un budget minimum d'environ 280 000,00 € H.T.

- Défiibrillateur

M. Le Maire informe qu'un défiibrillateur sera mis à disposition par la Communauté de Communes Loire-Semène, celui-ci sera installé au Gymnase N°1 et des personnes seront formées à son utilisation.

- Barrage des Plats

M. Le Maire informe qu'une réunion sera organisée le 30 avril prochain par le syndicat des barrages, afin de discuter du financement de la réhabilitation du barrage.

M. GRANGER demande si la participation aux débats vaut intégration au sein du syndicat.

M. Le Maire répond que le sujet n'est pas l'intégration de nos communes par le biais du Syndicat des Eaux de la Semène (S.E.S.), mais que des discussions qui vont avoir lieu lors de cette réunion, découlera certainement l'intégration du S.E.S. au sein de ce syndicat.

- Expo-photos « Ma commune au fil des jours »

M. Le Maire informe que les élus sont invités à participer à l'exposition organisée par le Conseil Municipal des Enfants le dimanche 18 avril 2010 à 11H00 pour le vernissage.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21H20.

Frédéric GIRODET		Maryline MOUNIER	
Maguy FOULTIER		Joan MILLEVILLE	
Thierry DESOLME		Christelle FOURNIER	
Christine BONNEFOY		Bruno SABATIER	
Jacques ROUCHON		Pascal FAYARD	
Muriel DIGONNET		B.-Christian GRANGER	
Patrice FRANÇON		Stéphanie ADMARD	
Dominique POURTIER		Bernard ROUCHON	
Robert TOURNON		Eric VÉROT	
Céline TARDY		Emmanuèle JACOB	
Alain MONDON		Fabienne RICHARD	
Romain FOURNEL		Christine GOUYET	
M.-Françoise SOUBEYRAN		Jean-Paul FOURETS	
Pascale MONTCOUDIOL			